



MAYOTTE-CYCLONE CHIDO

Mise en place du soutien de l'AFPCNT

20 décembre 2024

Les 5 priorités

Travailler...

sur la résilience des territoires,
des populations et des organisations.

Favoriser...

la montée en compétences
des acteurs impliqués.

Contribuer...

à faire du 13 octobre un rendez-vous
incontournable en matière de prévention
des risques naturels et technologiques.

Mobiliser et animer...

le réseau ultramarin.

Poursuivre...

les réflexions de fond et développer les
partenariats nationaux et internationaux.



- **Association nationale loi 1901**
- **25 ans en 2025**
- **Président : Christian KERT et Vice-présidence : Anne-Marie LEVRAUT**
- **200 membres**
- **Réseau de réseaux**

MAYOTTE-CYCLONE CHIDO

Préambule

Le présent document porte sur la mise en place du soutien de l'AFPCNT à Mayotte, territoire durement frappé par le cyclone CHIDO.

Il rappelle le contexte dans lequel est intervenu ce cyclone, la situation catastrophique produite, les besoins auxquels il faut répondre en urgence et les premières pistes d'actions de l'AFPCNT. Ces pistes d'action s'inscrivent dans un cadre partenarial avec l'ensemble des acteurs mobilisés pour le relèvement de Mayotte.

L'AFPCNT, qui dispose d'un groupe local à Mayotte, tient à témoigner à tous les habitants de Mayotte sa solidarité et son souci de contribuer au relèvement de l'île. Elle remercie tous ceux qui œuvrent en son sein et à ses côtés, en Outre-Mer et en Hexagone, à secourir la population, à structurer des réponses à apporter à la situation créée en matière de satisfaction urgente des besoins essentiels, de reconstitution de conditions de vie proches de la normale et de mise en perspective d'un avenir meilleur.

MAYOTTE-CYCLONE CHIDO

Contexte

Le cyclone CHIDO a dévasté Mayotte le 14 décembre 2024. L'archipel n'avait pas connu un cyclone d'une telle intensité depuis 1934. Les vents ont soufflé jusqu'à 226 km/heure. Kamisy, le cyclone de référence de 1984, n'avait pas été aussi violent.

Surtout les enjeux humains aujourd'hui (320 000 habitants au moins) et les vulnérabilités associées sont sans commune mesure avec ceux du passé. Il est trop tôt pour établir un bilan humain qui pourrait être très lourd et pour évaluer l'ampleur des dommages.

Le territoire mahorais est marqué par de fortes spécificités culturelles, une forte croissance démographique (4% par an entre 2012 et 2017, INSEE) induisant une population jeune (âge moyen de 23 ans en 2023, INSEE). Le taux de pauvreté est élevé et le territoire connaît des flux migratoires importants. Depuis quelques années, Mayotte connaît des crises sociales, environnementales, sécuritaires se succèdent voire se cumulent.

Le territoire est également connu pour sa vulnérabilité aux aléas naturels. Il est exposé à la quasi-totalité des risques naturels majeurs, à savoir : les inondations, les séismes, les éruptions volcaniques, les mouvements de terrain, les incendies de forêt, les cyclones et les tempêtes. Ainsi, 95% du territoire est exposé à au moins un aléa dont 70% à un ou plusieurs aléas forts.

Ces constats posent des défis majeurs en termes de relèvement du territoire. Il est essentiel que ces défis soient relevés et que les réponses apportées soient globales et pérennes.

MAYOTTE-CYCLONE CHIDO

Contexte

La France dispose de moyens importants pour structurer une réponse forte en matière de rétablissement des infrastructures essentielles.

Elle dispose également d'expériences récentes en matière de reconstruction de territoires dévastés par des ouragans ou tempêtes : Saint-Barthélemy et Saint-Martin dévastées par L'ouragan IRMA le 6 septembre 2017, Vallées de la Vésubie et de la Roya dévastées par la tempête Alex le 2 octobre 2020.

La situation de Mayotte reste cependant spécifique par rapport aux événements précités. Cette spécificité résulte au moins de :

- son excentrement des autres territoires français, l'île de La Réunion étant située à 1.435 Km, soit 2h30' en avion et plusieurs jours en bateau.
- sa population estimée à 320 000 habitants mais sans doute davantage compte-tenu de l'incertitude sur les clandestins
- ses spécificités culturelles qui la démarquent fortement du modèle de développement hexagonal
- ses vulnérabilités sociales, économiques et environnementales
- son sous-équipement antérieur à la catastrophe

MAYOTTE-CYCLONE CHIDO

Contexte

De premières décisions ont été prises au niveau national et notamment :

- La mise en place d'un pont aérien entre l'Hexagone, La Réunion et Mayotte, destiné à acheminer l'aide d'urgence ;
- Le gouvernement a activé, par décret du 18 décembre 2024, l'état de « calamité naturelle exceptionnelle » à Mayotte. Ce dispositif, prévu spécialement pour les territoires ultramarins, est activé pour la première fois. Il va permettre « une gestion plus rapide et efficace de la crise », en « facilitant la mise en place de mesures d'urgence ».
- Le Président de la République a annoncé lors de sa visite sur place le 19 décembre la promulgation d'une loi spéciale destinée à faciliter les procédures administratives et accélérer la reconstruction. Elle prévoira la création à Mayotte d'une entité de type établissement public appelée à jouer le rôle "d'assembleur" dans la reconstruction du département dévasté.

MAYOTTE-CYCLONE CHIDO

État des lieux quelques jours après la catastrophe (1/2)

Quelques jours après la catastrophe, l'état des lieux est encore embryonnaire. On peut citer :

- un bilan humain très incertain ; 31 morts officiellement recensés le 19/12 et environ 1400 blessés.
- 210 000 personnes impactées (Copernicus) ; 12 000 personnes hébergées dans les centres d'urgence.
- des bidonvilles totalement rasés et 35 375 bâtiments détruits ou endommagés.
- santé : Le centre hospitalier gravement endommagé ; au 18/12, le CH fonctionnait à 40 %. 70 % du stock des médicaments détruit.
- électricité : 15 à 20 % des foyers disposent d'électricité alors que 15 000 foyers en sont encore privés.
- eau potable : la quasi-totalité des communes est privée d'eau potable
- réseau routier : 1179 km routes détruites ou endommagées.
Sur les 17 communes, les axes principaux ont été dégagés. (source HCFRN)

État des lieux quelques jours après la catastrophe (2/2)

Cet état des lieux est à compléter comme suit :

- la détresse psychologique de la population
- une situation sanitaire inhumaine dans des centres d'hébergement
- des pillages et une augmentation des risques liés à l'insécurité
- une dévastation du couvert végétal de Mayotte
- une désorganisation des services publics locaux
- un isolement des acteurs locaux du relèvement : entre eux, envers l'externe.
- un tissu économique déstabilisé
- un aéroport et des ports endommagés

MAYOTTE-CYCLONE CHIDO

Des besoins qui se concrétisent progressivement (1/2)

Les besoins sont peu à peu explicités, à savoir sur le plan matériel (non exhaustif) :

- le rétablissement au plus vite de l'électricité, de l'eau, des télécommunications. Des actions sont bien évidemment en cours, sans qu'une vision parcellaire voire d'ensemble soit disponible. Sur Mamoudzou, les voiries ont été très vite dégagées grâce aux moyens des entreprises. Les rétablissements des autres réseaux sont également en cours.
- la mise en œuvre de mesures urgentes de prévention des risques sanitaires. Des moyens nationaux (professionnels de santé, postes mobiles) sont déjà sur place et en cours d'acheminement. Mais il faut également déployer des mesures locales pour éviter le développement de foyers d'infection (gestion de l'eau, des déchets etc.)
- les diagnostics des bâtiments publics endommagés, prioritairement ceux qui servent d'hébergement. Les diagnostics sont en cours avec l'appui de l'AFPCNT et d'experts architectes.
- la réparation des bâtiments publics et privés qui peuvent l'être lorsqu'ils participent de la gestion d'urgence et du relèvement du territoire

MAYOTTE-CYCLONE CHIDO

Des besoins qui se concrétisent progressivement (2/2)

Les besoins sont peu à peu explicités, à savoir sur le plan immatériel (non exhaustif) :

- le recensement des personnes et des organisations pouvant être :
 - des ressources mobilisables
 - des relais entre les interventions d'appuis et les populations locales
- le recensement et la mise en réseau des personnes et organismes ressources extra-territoriaux
- une cartographie actualisable des actions engagées
- l'identification et la définition de projets de reconstruction, d'aménagements (appelés à être financés)

MAYOTTE-CYCLONE CHIDO

Premières actions engagées par l'AFPCNT

- L'activation de son groupe local de façon à signifier un soutien à un moment où les acteurs sur place ont un grand besoin de ne pas se sentir abandonnés. Notre référente AFPCNT Hédia Jelassi a subi des dommages à son habitation mais d'ampleur limités. Elle intervient à Mamoudzou pour structurer la mise en place les diagnostics bâtementaires.
- L'appui à la mise au point d'une fiche adaptée au diagnostic d'urgence bâtementaire sur la base de la fiche AFPS. Des architectes se mobilisent sur le sujet (en local et en externe)
- La structuration d'un groupe local élargi AFPCNT destiné à faciliter les échanges, l'expression des besoins et la mise en place de réponses adaptées.
- La mise en ligne en cours d'un rapport AFPCNT « **Prévention des risques sanitaires à Mayotte : Constats et réflexions suite au cyclone CHIDO** ». Suite de la recherche-action de Maïssa Maïssa BEN KHALFALLAH
- La mobilisation du groupe local AFPCNT La Réunion, Danilo HOARAU à Mayotte en particulier
- La mobilisation spontanée d'experts aux Antilles ayant l'expérience d'IRMA.
- Le partenariat actif avec la Fondation de France (participation au comité de crise).

MAYOTTE-CYCLONE CHIDO

Actions à poursuivre ou à engager par l'AFPCNT (1/2)

- La poursuite de l'animation du groupe local élargi comme communauté d'échanges et de soutien à l'action (appui logistique par la mise en synergie des réseaux d'acteurs),
- La prise de contact avec les services de l'État pour leur proposer un appui immédiat au relèvement sous forme méthodologique et de mobilisation des acteurs locaux. Cet appui se veut global et ciblé sur des besoins spécifiques. Il valorisera les travaux de l'AFPCNT menés sur le mieux reconstruire, le relèvement et sa connaissance du territoire mahorais,
- La production d'une note sur le dispositif expérimental de calamités exceptionnelles,
- La définition de la faisabilité d'envoi d'une équipe d'experts thématiques sur place.

MAYOTTE-CYCLONE CHIDO

Actions à poursuivre, à engager ou à appuyer par l'AFPCNT (en partenariats)

- La structuration de pôles thématiques en lien avec les services de l'état (santé, logement, eau, ravitaillement, assainissement, déchets, reconstruction, etc.)
- La reconstruction : méthodologie phasée, identification des capacités matérielles, humaines et d'outillage, construction d'une cartographie des acteurs et des compétences, constitution d'un corpus de références constructives (appuyée par BBB et groupe de recherche d'architectes extra-insulaires).
- Le tissage d'une « toile » collaborative de soutien à Mayotte (établissement de cartographies) :
 - repérage, identification, localisation des ressources locales : moyens humains mobilisables, moyens logistiques, matériels, matériaux...
 - repérage, identification et analyse des ressources expertes extra-territoriales mobilisables (en présentiel ou en distanciel)
 - structuration de la réponse thématique de moyen terme
 - coordination des thématiques et liaison avec acteurs opérationnels bénéficiaires.

MAYOTTE-CYCLONE CHIDO

Contacts :

- Bernard Guézo : bernard.guezo@afpcnt.org
- Ghislaine Verrhiest-Leblanc : ghislaine.verrhiest-leblanc@afpcnt.org
- Hedia Jelassi : hedia.jls@gmail.com
- Franck Brachet : franckbrachet@hotmail.com
- Céline Le Flour : celine.leflour@afpcnt.org